



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 6206

3230			
Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	xistante	
N° de rapport: 23 /160 30/03			
Concerne : Contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation : ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :			
Demandeur: Cel II Coheen - Sel Al NE			
Personne sur place :code EAN de l'installation :X	<u> </u>		
Adresse de la visite: Avenue des Bergers L'	1-699	4 Bol	TAL
Date de visite : 30/05/16 Date d'émission : \$6/05/16 Références clien	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH		
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 27 276 bis et dérogations 271 bis	□ 278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation Protection générale du branche			1
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	ombre de circu	iits terminaux 🤛	60
			n.a. ou
Description	En ordre	Pas en ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation	,	X	II.
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs	danish and a second	X	
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé		X	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		V	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	V		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : , D. L MΩ		X	
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω	X		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel	de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	asbl.
Manquements / Notes :			
ni i kala 🌈 la germanak en antarak en a karenak en a karenak en anaka, arena konek en - 🕳 k	enter the contract of the second	se error mente proposi	and and the state of
Voir ANNEXE.		O d Baseria e la nocini	70 22 2 2 10
VOIX ANNEXE.			######################################
90 900 K K 7 KK KKS 70 K K KKKK A 5 K K K K K K K K K K K K K	70 V 0 44		
AN ARTHUR R. R. RESTORD R. R. C. B. GREENEL B. R. C. ST. ROOM To LOS M. S. MARANTON C. R. J. B. M. M. J. B. M. M. J. B. M. M. J. B. M. M. M. J. B. M. M. J. B. M. M. J. B. M. M. M. M. J. B. M.	50 E C CE CONSCIONO 6		X AND SAND
Conclusion:			RA
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain con le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	trôle périodiqu	e est à effectuer	dans 00
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité 🎾 au terme de 18 mois après signa	complémenta	ire est à exécuter	par OTEC-L
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen comme organisme en vue de compléter le dossier.			273(fr)
Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL, CUFFARO www.certigreen.be Tél. 0471/580.708	emandeur pour	réception :	RAP/SOCOTEC-E273(h)/0215 V8

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be

1/2



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport N: 0416 23/le 05 3e/c3	
 □ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. □ Absence de réseau général de terre. □Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. □ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre. 	е
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : Thux constacts des prises S.D.B.C.C.C.C.C.C.C.C.C.C.C.C.C.C.C.C.C.C	
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière	
efficace aux endroits suivants : Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants : La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux	X
endroits suivants : Coffice : Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	×
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: # Absence de plan a la Tolingue aux y Des coffet & Popix of on gle recondition ment du mote si el à part fixe. Il le Absence de plan mon ne pandars de cultaris Cincib & Absence de form of spant de cultaris Cincib & Absence de forbals adopte à car moler, els a post fixe. Www.certigreen.be Tél. 0471/580.708	RAP/SOCOTEC-annexe BTO (17)/
Musterials a post file www.certigreen.be Tél. 0471/580.708	1609-V1

1/1